



des frais de garde meubles

Par **athimon**, le **24/09/2008** à **18:31**

face a un proprietaire qui loue un logement soit disant non-meublé, en y laissant des vieux meubles et electromenager hors d'usage dans la cave, le grenier et dans certaines pieces et qui ne veut pas les enlever, peut on demander des frais de garde-meuble?merci

Par **jeetendra**, le **24/09/2008** à **19:38**

bonsoir, si il vous a loué le logement vide, il doit etre vide [fluo]conformément au contrat[/fluo] sinon il y aurait [fluo]trouble de[/fluo] [fluo]jouissance[/fluo], par courrier recommandé avec accusé de réception demandez lui de venir sous huitaine récupérer ses affaires, qu'à défaut vous saisissez le juge de proximité pour qu'il y soit contraint judiciairement, courage, cordialement